



Clermont-Ferrand, le 11 avril 2024

à Monsieur le Président de l'UCA

Monsieur le Président

L'un des atouts avancés par l'EPE UCA est son rayonnement territorial et son rôle d'acteur majeur du renouveau de notre territoire.

Dans une telle perspective, les BU de chacune de nos antennes jouent un rôle important pour garantir la plus grande égalité de traitement dans l'offre de service contribuant à la réussite étudiante.

Si on peut se féliciter que depuis ces dernières années, des aménagements des locaux de ces antennes ont amené une amélioration des conditions d'accueil des usagers, force est de constater que cela ne s'est pas traduit en termes de moyens humains.

Nous voulons à ce propos vous alerter sur la situation particulière des deux antennes disposant d'un seul agent : Moulins et Le Puy.

La BU de Moulins a vu en quelques années sa fréquentation passer de 6 000 à 14 000 usagers par an sans qu'aucun poste n'ait été créé, contrairement à ce qui avait été demandé par la direction de la BU. L'attribution de moyens supplémentaires en emplois étudiants ne peut répondre totalement aux services apportés par un personnel titulaire. Une BU ne se limite pas au seul travail d'accueil assuré par les moniteurs !

De la même façon, un seul agent est en poste à l'antenne du Puy, sur un campus rénové.

Là encore, les attentes formulées en termes de renforts humains n'ont pas été satisfaites.

Nos collègues ne peuvent assurer seules des missions qui sont croissantes et avec des flux d'étudiants en hausse. La réalité de ces unités documentaires, c'est une

polyvalence extrême pour les agents, une très grande rigidité dans leurs horaires. **Les risques d'épuisement professionnel sont ici plus élevés.**

Comment ne pas s'étonner qu'avec une dégradation de leurs conditions de travail et l'absence de réponse à la demande de moyens titulaires suffisants, certains collègues puissent être à bout, parfois en burn-out.

Nos deux collègues des bibliothèques des campus universitaires du Puy-en-Velay et de Moulins sont en arrêt maladie depuis des semaines. **Nous sommes particulièrement inquiets à leur propos.**

Les situations de travail auxquelles elles sont exposées peuvent avoir des conséquences sur leur santé physique et mentale. **Les chefs de service et d'établissement ont une obligation de prévention et de résultat** : à ce titre, leur responsabilité civile et pénale peut être engagée en cas d'atteinte à la santé des agents.

Il est donc impératif que l'UCA réponde dans les meilleurs délais à leurs attentes. Il faut que dès maintenant, la gouvernance **considère comme prioritaire l'attribution d'un poste de titulaire pour les antennes de Moulins et Le Puy** afin de ne plus laisser nos collègues seules et de mieux répondre aux besoins des usagers.

Le SNASUB-FSU souhaite vous rencontrer afin d'appuyer cette demande.

Dans cette attente, je vous prie de bien vouloir agréer l'expression de notre considération

Pour le SNASUB-FSU

Eric Panthou
Secrétaire de la section UCA du SNASUB-FSU
Élu FSU de l'UCA

snasub@uca.fr

